

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-26**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 01
Votants : 12

L'an deux mil dix huit
Le 30 Août à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 24 août 2018

OBJET : CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUAIRE- HAUSSE TARIFAIRE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Benoist CHAMARAUD, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Philippe PELLET, Sylvie SABATIER

ABSENT : Erwan BRACCHI

EXCUSES : Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Michel PERRET, Jean-Michel PIDOLOT

Pouvoir : Michel PERRET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Monsieur le Maire expose :

Une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

Le contrat groupe du CDG38 prévoit une tarification fixe sur la période 2016-2018 et une possibilité de modulation pour l'année 2019. Un net déséquilibre apparaît dans le contrat pour les années 2016 et 2017. Le déficit est ainsi de 1 449 713 € ce qui représente un ratio sinistralité/ prime net de 1,10. L'équilibre devant être à un ratio de 1.

Malgré, l'effet mutualisateur du contrat groupe, il apparaît nécessaire d'utiliser la possibilité de modulation tarifaire sur la dernière année afin de préserver le contrat groupe. L'effort demandé sera collectif mais logiquement plus orienté vers les collectivités au plus fort déficit.

La compagnie GROUPAMA, assureur de notre contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE, nous a donc fait savoir qu'elle souhaitait revoir ses conditions tarifaires, compte tenu des résultats enregistrés.

Après négociation, le CDG38 a obtenu une revalorisation limitée de nos conditions tarifaires à effet du 1^{er} janvier 2019 selon les modalités suivantes :

Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL		
	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour 2019
Franchise de 10 jours	6,23 %	6,73 %
Franchise de 15 jours	6,01 %	6,49 %

Franchise de 30 jours	5,51 %	5,95 %
-----------------------	--------	--------

Collectivité employant entre 11 à 30 agents CNRACL		
	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour 2019
Franchise de 10 jours	7,03 %	7,66 %
Franchise de 15 jours	6,81 %	7,42 %
Franchise de 30 jours	6,31 %	6,88 %

Collectivité employant des agents IRCANTEC		
	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour 2019
Franchise de 10 jours	0,98 %	1,07 %
Franchise de 15 jours	0,94 %	1,02 %
Franchise de 30 jours	0,83 %	0,90 %

Cela représente :

- Une hausse de 8% pour les collectivités employant entre 1 et 10 agents CNRACL
- Une hausse de 9 % pour les collectivités employant entre 11 et 30 agents CNRACL
- Une hausse de 9 % pour tous les agents IRCANTEC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ, cette révision et ainsi rester dans le contrat groupe.

Jean-Michel DREVET

Maire de Tramolé

- Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
- Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire